



Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le sujet ;

Ouï l'exposé,

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres ou comme suit :

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**DIT** que le budget primitif 2026 de la commune est adopté.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

**Lionel DAVID,**  
**Maire.**

**Marina BODNIEFSKI,**  
**Secrétaire de séance.**

Publiée le 13/5/2026  
Affichée le 13/5/2026

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 062-216201731-20260429-DCM202642-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>